

Prestataires Pps 2014 Pays de la Loire - Maj 10/09/2014

Handicap	Prestataire	Coordonnées interlocuteur	Secteur géographique	Prescripteurs	Nbre presta	Intitulé	Durée	Objectif de la prestation
Epilepsie	Espaces Formation	Mme SURLEMONT gsurlemont@espaces-formation.com Tél : 02.51.78.22.95 Fax : 02.40.63.91.23	Convention Régionale	Prescripteurs directs Cap Emploi, Sameth, Coordonnateurs apprentissage. Sur validation préalable de l'Agefiph Pôle Emploi, Missions locales, Fonctions publiques, COMETE	2	Evaluation des capacités dans le cadre du projet professionnel et remobilisation de la personne en situation de handicap (ECPD)	33 h forfait sur 6 mois max renouvelable si évolution de la situation	Evaluer l'écart entre les capacités de la personne et l'emploi, permettre à la personne de se projeter dans son projet professionnel en tenant compte de ses capacités, apporter des pistes concernant la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre du parcours professionnel
						Appui et conseil à l'entreprise dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi (ACE)	8 h forfait accès 12 h forfait maintien Renouvelable si évolution de la situation	Faciliter la phase d'intégration ou le maintien dans l'emploi. Informer l'employeur et/ou l'équipe de travail sur les problématiques et les comportements utiles à adopter en lien avec la déficience de la personne
Cérébro lésé	ArceauAnjou - UCEO	Sarah BILLE - Assistante accueil.uceo@mfam49-53.fr Tél : 02.41.73.86.97 Fax : 02.41.73.96.36	Convention Régionale	Prescripteurs directs Cap Emploi, Sameth, Coordonnateurs apprentissage. Sur validation préalable de l'Agefiph Pôle Emploi, Missions locales, Fonctions publiques, COMETE	4	Appui à l'analyse de la demande (AAD)	5 h forfait (sauf si arrêt) sur une durée maximale de 2 mois	Permettre au bénéficiaire d'appréhender la démarche qui sera mise en œuvre. Permettre au prescripteur de valider sa demande. Permettre au prestataire de s'assurer de la faisabilité de la Pps et de la présence d'une lésion cérébrale acquise.
						Appui à l'évaluation des capacités dans le cadre du projet professionnel (AECPP)	30 h forfait (sauf si arrêt) sur une période maximale de 6 mois Renouvelable si évolution de la situation	Proposer au bénéficiaire et au prescripteur une évaluation de l'ensemble des capacités concernées par la réalisation du projet professionnel d'un point de vue neuropsychologique. Vision objective des potentialités, atouts et limites du bénéficiaire. Mobilisable lorsque la personne a défini avec son référent de parcours un projet / une piste de projet. Evaluation des conditions de travail à privilégier / éviter. Evaluation des conséquences de la pathologie, de la spécificité des séquelles neuropsychologiques
						Appui à l'identification et à la mise en œuvre des techniques de compensation au regard de situations identifiées (AITC)	40 à 100 h sur une période maximale de 12 mois. Possibilité d'aller au-delà des 100 h sur validation Agefiph	Favoriser l'accès/ le maintien dans l'emploi du bénéficiaire. Identification des compétences et des limites du bénéficiaire / situation identifiée. Permettre au prescripteur de disposer de réponses adaptées aux situations identifiées. Création / validation des moyens de compensation à mettre en œuvre. Mise en œuvre des moyens de compensation (si nécessaire, envisager une reconversion professionnelle au sein de l'entreprise). Sensibilisation de l'environnement sur les difficultés du bénéficiaire liées à sa pathologie. Evaluation neuropsychologique
						Appui au suivi professionnel et à l'intégration dans l'emploi (ASPIE)	5 h maximum. Renouvelable sur validation Agefiph	Mobilisable pour faciliter la phase d'intégration du salarié / maintenir le salarié dans son emploi. Avis spécialisé sur les problématiques et comportements utiles à adopter, en lien avec la déficience du bénéficiaire. Intervention en appui des prescripteurs. Le prestataire n'a pas vocation à accompagner le bénéficiaire dans la durée. Le prestataire s'assurera que l'information de l'environnement professionnel n'a pas été réalisé dans le cadre d'un "Appui à l'identification et à la mise en œuvre des techniques de compensation"

Handicap	Prestataire	Coordonnées interlocuteur	Secteur géographique	Prescripteurs	Nbre presta	Intitulé	Durée	Objectif de la prestation
Handicap Mental (HM)	ADAPEI 49 - ADAPEI FORMATION Marché DI N° DI 2011-3 (Période ferme 2012-2015 + 1 période de 1 an optionnelle)	Stéphanie BAHUAUD - Coordinatrice Régionale ppshmpdl@adapei49.asso.fr Tél : 02.41.88.63.27 Fax : 02.41.87.91.39	Marché Régional	Prescripteurs directs Cap Emploi, Sameth, Pôle Emploi, Les employeurs privés (si accord >=6%) dans le cadre d'un appui au suivi dans l'emploi, Les employeurs publics et les médecins du travail ou de prévention des fonctions publiques dans le cadre d'un appui au suivi dans l'emploi ou d'un processus de maintien, Coordonnateurs Apprentissage Départementaux Référents Travailleurs handicapés Sur validation Agefiph les Missions locales, COMETE	3	Appui à l'évaluation diagnostic des capacités (AEDC)	15h maximum sur 3 mois max (restitution incluse) Non renouvelable	Mobilisable à l'initialisation du parcours, dans une phase d'élaboration ou de validation d'un projet professionnel ou d'une solution de maintien dans l'emploi. Cette prestation permettra d'évaluer les pré-requis, les capacités / incapacités et le degré d'autonomie de la personne, de repérer les potentialités et les freins éventuels à l'emploi, d'identifier les modalités et les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre du parcours
						Appui à l'élaboration et/ou validation du projet professionnel (AEVPP)	25 h sur 6 mois max (restitution incluse). Renouvelable selon la situation	Cette prestation permettra de soutenir la mobilisation de la personne sur son projet professionnel ou de formation, de développer ses atouts, ses aptitudes professionnelles et ses capacités d'autonomie, d'explorer et/ou de valider des pistes de projet par des mises en situations professionnelles (la mobilisation des outils de droit commun reste de la responsabilité du prescripteur)
						Appui à l'intégration et au suivi dans l'emploi (AISE)	Intégration dans l'emploi : 25 h max sur 12 mois (restitution incluse). Renouvelable Suivi dans l'emploi sur demande de l'employeur / salarié : 5 h max / bénéficiaire Renouvelable selon la situation	Cette prestation permettra de préparer et de faciliter l'intégration de la personne dans l'emploi, d'accompagner une mise en apprentissage, d'informer et de conseiller l'employeur, d'assurer la pérennisation dans l'emploi en cas de difficultés ponctuelles rencontrées par le salarié ou l'employeur. Pour le suivi dans l'emploi : le public bénéficiaire correspond aux personnes connues du prestataire

Handicap	Prestataire	Coordonnées interlocuteur	Secteur géographique	Prescripteurs	Nbre presta	Intitulé	Durée	Objectif de la prestation
Handicap Psychique (HP)	Handi-Psy Pays de la Loire Marché DI N° DI 2011-2 (Période ferme 2012-2015 + 1 période de 1 an optionnelle)	Anastasia MARION - Coordinatrice Régionale handi- psy.paysdelaloire@orange.fr Tél : 02 41.25.10.64 Fax : 02.41.18.81.81	Marché Régional	Prescripteurs directs Cap Emploi, Sameth, Pôle Emploi, Les employeurs privés (si accord >=6%) dans le cadre d'un appui au suivi dans l'emploi, Les employeurs publics et les médecins du travail ou de prévention des fonctions publiques dans le cadre d'un appui au suivi dans l'emploi ou d'un processus de maintien, Coordonnateurs Apprentissage Départementaux Référents Travailleurs handicapés Sur validation Agefiph les Missions locales, , COMETE	6	Appui à un diagnostic approfondi (ADA)	6 h à 15 h max (phases collectives et individuelles) sur 3 mois max (restitution incluse). Renouvelable selon la situation	Prestation mobilisable pour une première orientation vers le prestataire . Cette prestation permettra d'identifier les pré-requis nécessaires pour entamer un parcours, de repérer les éléments facilitateurs ainsi que les freins, à la fois généraux et relatifs à l'employabilité, et spécifiques au handicap psychique. Elle devra aider à l'identification des capacités et aspirations de la personne. Il s'agira pour le prestataire de valider que la problématique de la personne orientée est une problématique ayant trait au handicap psychique
						Appui à l'élaboration du projet professionnel (AEPP)	30 h max sur 9 mois max (restitution incluse). Renouvelable selon la situation	Mobilisable pour les personnes n'ayant pu définir précisément un projet professionnel avec le prescripteur . Cette prestation permettra d'identifier les atouts et capacités de la personne, afin de construire un projet professionnel réaliste et compatible avec le handicap, et de définir les modalités de compensation éventuelles à mettre en œuvre (points de vigilance, préconisations...). Comprend une phase de vérification (diagnostic) et une phase d'élaboration du projet professionnel. La mise en situation professionnelle est indispensable (la mobilisation des outils de droit commun relève du prescripteur)
						Appui à la validation du projet professionnel (AVPP)	15 h max sur 1 mois max (restitution incluse). Renouvelable selon la situation	Mobilisable pour les personnes ayant déjà défini un projet professionnel avec le prescripteur . Cette prestation permettra de vérifier et/ou de valider le projet professionnel de la personne et de définir les modalités de compensation éventuelles à mettre en œuvre (points de vigilance, préconisations...). Il s'agit d'une vérification de la faisabilité d'un projet professionnel identifié et défini, au regard des capacités de la personne, le prescripteur ayant, par ailleurs, réalisé un travail en amont avec la personne
						Appui à l'intégration en entreprise ou en formation (AIEF)	20 h max sur 9 mois max (restitution incluse). Renouvelable selon la situation	Mobilisable lorsque le projet est validé et que les difficultés à la recherche d'emploi, à l'intégration au poste ou en formation, en lien avec le handicap sont identifiées. Cette prestation a pour objectif principal de faciliter l'intégration en formation ou en emploi de la personne (y compris pendant l'alternance). Assurer, le cas échéant, une fonction de médiation. Assurer le suivi pendant la formation à partir du moment où le prescripteur identifie un besoin d'appui spécifique
						Suivi dans l'emploi (SE)	5 h max / an / bénéficiaire	Mobilisable exclusivement par l'entreprise dès qu'un problème apparaît, en lien avec le handicap de la personne. Cette prestation a pour objectif principal de désamorcer le plus rapidement possible les conflits ou problèmes éventuels qui pourraient survenir en cours d'exécution du contrat de travail et d'éviter ainsi les décrochages. Le public bénéficiaire correspond aux personnes connues du prestataire. Le délai d'intervention dans l'entreprise devra être de 48 h max
						Appui conseil pour le maintien dans l'emploi (ACME)	30 h max sur 6 mois max (restitution incluse). Renouvelable selon la situation	Mobilisée par le prescripteur sur demande de l'entreprise et/ou du salarié et/ou du médecin du travail ou du médecin de prévention de la fonction publique pour les salariés dont le handicap survient ou s'aggrave et qui peuvent être menacés dans leur emploi du fait de leur handicap (psychique) . Elle a pour objectif d'éviter la désinsertion professionnelle du salarié en difficulté dans son poste de travail pour des raisons liées à son état de souffrance psychique et de handicap

Handicap	Prestataire	Coordonnées interlocuteur	Secteur géographique	Prescripteurs	Nbre presta	Intitulé	Durée	Objectif de la prestation
Handiap Moteur (Hmo)	L'Adapt Sarthe Marché DI AO 2014-3 (période ferme 01/07/2014 - 30/06/2017 + 1 période de 12 mois optionnelle)	Aline MINEREAU pour le 53,72 et 49 minereau.aline@ladapt.net Tél : 06.26.77.91.85	Marché Régional	Prescripteurs directs Cap emploi, Sameth, Pôle Emploi, Missions Locales, Coordonnateurs Apprentissage Départementaux Référénts Travailleurs Handicapés.	4	Evaluation des capacités dans le cadre d'un projet professionnel (ECPD)	8 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées pour : permettre à la personne d'avoir une vision objective des ses potentialités, atouts et limites. Permettre à l'opérateur/prescripteur d'identifier les capacités fonctionnelles de la personne et les difficultés ou contraintes inhérentes à sa situation de handicap ; disposer de conseils / préco pour la suite du parcours notamment sur la nécessité ou non de mettre en place des modes de compensation adaptés.
		Marine DANET pour le 44 et le 85 danet.marine@ladapt.net Tél : 06.59.97.04,32		Sur validation préalable de l'Agefiph COMETE Fonction publique dans le cadre d'un processus de maintien dans l'emploi : employeurs ayant signé une convention avec le Fiphfp, plateformes régionales interministérielles d'appui à la gestion des ressources humaines au bénéfice des agents des services déconcentrés de l'Etat, les centres de gestion de la territoriale ayant signé une convention avec le Fiphfp au bénéfice des agents de leurs collectivités affiliées		Identification des techniques de compensation (ITC)	7 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées, pour : permettre à la personne d'identifier ses besoins et les techniques de compensation favorisant le développement de son autonomie, d'identifier le cas échéant, le type de matériel nécessaire à la compensation. Permettre au prescripteur de disposer des préconisations sur les solutions adaptées à mettre en œuvre, d'identifier les modes de compensation.
						Mise en œuvre des techniques de compensation (MOTC)	20 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées, pour : permettre à la personne de compenser sa situation de handicap, développer son autonomie et réaliser son projet professionnel. Permettre au prescripteur de disposer des réponses adaptées aux besoins identifiés.
						Appui conseil à l'entreprise (ACE)	8 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées pour : permettre à la personne de se mobiliser et de développer son autonomie, de disposer de soutiens nécessaires à son intégration et sa pérennisation dans l'emploi. Permettre à l'employeur et/ou au prescripteur de faire face à des situations ponctuelles type réorganisation / déménagement, de disposer d'informations sur la situation de handicap de la personne et de conseils sur les solutions adaptées à mettre en oeuvre

Handicap	Prestataire	Coordonnées interlocuteur	Secteur géographique	Prescripteurs	Nbre presta	Intitulé	Durée	Objectif de la prestation
Handicap Visuel (HV)	Mutualité Française Anjou Mayenne - SIADV Marché DI AO 2014-2 (période ferme 01/07/2014 - 30/06/2017 + 1 période de 12 mois optionnelle)	Sarah BILLE accueil.siadvpdl@mfam49-53.fr Tél : 02.41.73.86.97 Fax : 02.41.73.96.36	Marché Régional	Prescripteurs directs Cap emploi, Sameth, Pôle Emploi, Missions Locales, Coordonnateurs Apprentissage Départementaux Référents Travailleurs Handicapés. Sur validation préalable de l'Agefiph COMETE Fonction publique dans le cadre d'un processus de maintien dans l'emploi : employeurs ayant signé une convention avec le Fiphfp, plateformes régionales interministerielles d'appui à la gestion des ressources humaines au bénéfice des agents des services déconcentrés de l'Etat, les centres de gestion de la territoriale ayant signé une convention avec le Fiphfp au bénéfice des agents de leurs collectivités affiliées	4	Evaluation des capacités dans le cadre d'un projet professionnel (ECP)	8 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées pour : permettre à la personne d'avoir une vision objective des ses potentialités, atouts et limites. Permettre à l'opérateur/prescripteur d'identifier les capacités fonctionnelles de la personne et les difficultés ou contraintes inhérentes à sa situation de handicap ; disposer de conseils / préco pour la suite du parcours notamment sur la nécessité ou non de mettre en place des modes de compensation adaptés.
						Identification des techniques de compensation (ITC)	7 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées, pour : permettre à la personne d'identifier ses besoins et les techniques de compensation favorisant le développement de son autonomie, d'identifier le cas échéant, le type de matériel nécessaire à la compensation. Permettre au prescripteur de disposer des préconisations sur les solutions adaptées à mettre en œuvre, d'identifier les modes de compensation.
						Mise en œuvre des techniques de compensation (MOTC)	20 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées, pour : permettre à la personne de compenser sa situation de handicap, développer son autonomie et réaliser son projet professionnel. Permettre au prescripteur de disposer des réponses adaptées aux besoins identifiés.
						Appui conseil à l'entreprise (ACE)	8 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées pour : permettre à la personne de se mobiliser et de développer son autonomie, de disposer de soutiens nécessaires à son intégration et sa pérennisation dans l'emploi. Permettre à l'employeur et/ou au prescripteur de faire face à des situations ponctuelles type réorganisation / déménagement, de disposer d'informations sur la situation de handicap de la personne et de conseils sur les solutions adaptées à mettre en œuvre

Handicap	Prestataire	Coordonnées interlocuteur	Secteur géographique	Prescripteurs	Nbre presta	Intitulé	Durée	Objectif de la prestation
Handicap Auditif (HA)	Mutualité Française Anjou mayenne - Itinéraires Déficiants Sensoriels Marché DI AO 2014-1 (période ferme 01/07/2014 - 30/06/2017 + 1 période de 12 mois optionnelle)	Mélanie CAILLEAU LD : 02.41.73.56.11 Fax : 02.41.35.06.71 accueil.itinerairespdl@mfam49-53.fr	Marché Régional	Prescripteurs directs Cap emploi, Sameth, Pôle Emploi, Missions Locales, Coordonnateurs Apprentissage Départementaux Référents Travailleurs Handicapés.	4	Evaluation des capacités dans le cadre d'un projet professionnel (ECP)	8 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées pour : permettre à la personne d'avoir une vision objective des ses potentialités, atouts et limites. Permettre à l'opérateur/prescripteur d'identifier les capacités fonctionnelles de la personne et les difficultés ou contraintes inhérentes à sa situation de handicap ; disposer de conseils / préco pour la suite du parcours notamment sur la nécessité ou non de mettre en place des modes de compensation adaptés.
		Catherine COURAND catherine.courand@mfam49-53.fr N° vert : 0 800 812 353 Fax : 02.41.35.06.71		Sur validation préalable de l'Agefiph COMETE		Identification des techniques de compensation (ITC)	7 h max. Renouvelable si évolution de la situation	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées, pour : permettre à la personne d'identifier ses besoins et les techniques de compensation favorisant le développement de son autonomie, d'identifier le cas échéant, le type de matériel nécessaire à la compensation. Permettre au prescripteur de disposer des préconisations sur les solutions adaptées à mettre en œuvre, d'identifier les modes de compensation.
		Fonction publique dans le cadre d'un processus de maintien dans l'emploi : employeurs ayant signé une convention avec le Fiphp, plateformes régionales interministerielles d'appui à la gestion des ressources humaines au bénéfice des agents des services déconcentrés de l'Etat, les centres de gestion de la territoriale ayant signé une convention avec le Fiphp au bénéfice des agents de leurs collectivités affiliées		Mise en œuvre des techniques de compensation (MOTC)		2 h renouvelables pour entretien avec référent de parcours OU durée réelle 200 h max sur 12 mois d'intervention. Si > =200h accord préalable de l'Agefiph (1-barbeau@agefiph.asso.fr) sur la base	Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées, pour : permettre à la personne de compenser sa situation de handicap, développer son autonomie et réaliser son projet professionnel. Permettre au prescripteur de disposer des réponses adaptées aux besoins identifiés.	
		Appui conseil à l'entreprise (ACE)		8 h max. Renouvelable si évolution de la situation		Mobilisable à toute étape du parcours d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi afin de répondre aux besoins de la personne dans les différentes situations rencontrées pour : permettre à la personne de se mobiliser et de développer son autonomie, de disposer de soutiens nécessaires à son intégration et sa pérennisation dans l'emploi. Permettre à l'employeur et/ou au prescripteur de faire face à des situations particulières.		